Programme de formation

25 novembre 2026

Élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Pourquoi cette formation ?

La loi de transition énergétique fait porter obligatoirement les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) par les établissements publics de coopération intercommunale ou EPCI de plus de 20 000 habitant·es.. Cette formation s'adresse aussi bien aux territoires ayant déjà travaillé sur un PCET et souhaitant se mettre à jour, qu'aux "nouveaux obligés" par les PCAET.

Objectif principal

Élaborer, porter, piloter un plan climat air énergie territorial (réglementaire ou volontaire) et l'utiliser pour intégrer les enjeux climat-énergie dans son projet de territoire. -

Objectifs opérationnels

- Maîtriser le cadre réglementaire et analyser les freins et les leviers à la mise en oeuvre d'un PCAET.
- Porter le PCAET, animer la démarche aux échelles infraterritoriales, avec les acteurs du territoire.
- Utiliser le PCAET comme document structurant d'une politique climat-air-énergie qui se place au coeur du projet de territoire.

Contenu

Introduction

- Rappel du cadre des PCAET (loi TECV août 2015) : enjeux, finalités, contenu, aspects réglementaires.

Un projet politique de développement local qui place le climat et l'énergie en son coeur

- Liens entre le plan climat et les documents de planification (SCoT et PLUi).
- Définir le niveau d'ambition du PCAET en fonction de cette articulation et du contexte politique local.
- Étapes de réalisation d'un PCAET.

Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale
10 rue Chevreul 75011 Paris
Tel: 01 41 58 52 40
Association Loi 1901 - Siret 42068662800058 - APE 913E - NAF 9499Z
cedis@cedis-formation.org - http://www.cedis-formation.org

Programme de formation

25 novembre 2026

Mobiliser les acteurs du territoire

- Pourquoi mobiliser les acteurs du territoire pour un PCAET ?
- Identification des acteurs et rôles du PCAET.
- Définir une stratégie de communication, mobilisation et d'animation de la concertation.

Mettre en oeuvre le PCAET

- Se faire accompagner pour réaliser le PCAET.
- Panel d'outils existants (Cit'ergie, Climat Pratic, Climate Compas ...).
- Construire la stratégie, le financement et le programme d'action.

Méthode pédagogique et pré-requis

- Formation tous niveaux, qui nécessite pas de pré-requis.
- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques, d'illustrations et d'échanges afin d'identifier les bonnes pratiques.
- Les stagiaires seront évalués par questionnaire, en début et fin de formation, afin de mesurer l'acquisition des savoirs.

Format

Une journée (6 heures).

Public cible

Elu·es et collaborateur·trices d'élu·es, agents de la fonction publique, acteur·trices travaillant avec les collectivités locales (structures privées, associatives...).

Pour les personnes en situation de handicap: contacter
le référent
Cédis.

Inscriptions

Pour les élu·es :
modalités de financement et d'inscription .

Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale
10 rue Chevreul 75011 Paris
Tel: 01 41 58 52 40
Association Loi 1901 - Siret 42068662800058 - APE 913E - NAF 9499Z
cedis@cedis-formation.org - http://www.cedis-formation.org

Programme de formation

25 novembre 2026

Pour les agents de la fonction publique, les salarié·es, ou autres :
modalités de financement et d'inscription .

Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale
10 rue Chevreul 75011 Paris
Tel: 01 41 58 52 40
Association Loi 1901 - Siret 42068662800058 - APE 913E - NAF 9499Z
cedis@cedis-formation.org - http://www.cedis-formation.org